



## Mise en œuvre de la certification FSC Forêt régionale de Montgé

**Surface totale : 596ha**

**Surface aménagement forestier : 560.91**

-

**Surface retenue pour la certification : 526.62ha**

Version 2022

Type de HVC	Surface (ha)
1 et 3	201 ha (soit 38,16%)
4	
5	
6	40.22 ha (soit 7,63%)

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	13,56 ha (soit 2,5%)
Îlot de vieillissement	24,92 ha (soit 4,73%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	38,48 ha (soit 7,3%)
Surface milieux associés	6,34 ha (soit 1,20%)
Surface mares	1,06 ha (soit 0,2%)
Surface totale réseau de conservation	57,24 ha (soit 10,87%)

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Périmètre</b>	<b>3</b>
<b>2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles</b>	<b>3</b>
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 6 : valeurs culturelles	5
<b>3. HVC retenues : mesures et suivi</b>	<b>6</b>
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (201 ha)	6
3.2. Type 6 : valeurs culturelles	9
3.3. Synthèse des HVC	9
<b>4. Autres éléments</b>	<b>12</b>
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	12
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	12
4.3. Réseau de conservation	12
4.4. Espèces invasives	12

## Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC sur la forêt de Montgé. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts (AEV) pour mettre en œuvre la certification<sup>1</sup>. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

### 1. Périmètre

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Montgé, la surface retenue est de **526.62 ha**.

### 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. Les HVC de types 4 et 5 ne sont pas présentes en forêt de Montgé.

#### 2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

94% de surface de la forêt régionale de Montgé est couverte par la ZNIEFF de type 1. L'enjeu écologique est donc jugé moyen. Les 6% non impactés correspondent aux parcelles forestières 1 et 2 au Nord-Ouest (le bois des trois seigneurs et le petit dimage).

#### *HVC systématiques*

- **ZNIEF type 1 : n° 110001194 « FORET DE MONTGE-EN-GOELE »**

#### **Habitats déterminants :**

Cette ZNIEFF est essentiellement basée sur les contours de la forêt de Montgé. Plusieurs habitats déterminants sont à l'origine de son inventaire en ZNIEFF :

- Frênaies-chênaies sub-atlantiques à Primevère,
- Chênaies acidiphiles,
- Chênaies acidiphiles médio-européennes,
- Bois de Châtaigniers,
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleurs médio-européens,
- Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais (Code corine 44.9) 0.52 ha.

#### **Faune déterminante :**

La forêt présente également un intérêt faunistique, avec un mammifère déterminant, la Martre des pins (Martes martes) et plusieurs espèces déterminantes d'insectes : le Flambé (Iphiclides podalirus), la Decticelle bariolée (Roeseliana roeselii) et Leptula aethiops (coléoptère).

#### **Flore déterminante:**

Différentes espèces floristiques sont également déterminantes pour cette ZNIEFF :

- Dryoptéris écaillé ou Dryoptéris de Borrer « *Dryopteris affinis* subsp. *Borreri* »,
- Polystic à frondes soyeuses, (Fougère des fleuristes, *Aspidium* à cils raides) « *Polystichum setiferum* »,
- l'Épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*),
- la Luzula des bois (*Luzula sylvatica*), parcelles 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29,
- le Maïanthème à deux feuilles (Petit muguet à deux feuilles) (*Maianthemum bifolium*), parcelles 28, 25, 27.

## HVC additionnelles

### **Habitats :**

Hors habitats ZNIEF

D'après l'inventaire flore-habitat de 20/12/2017 faite par « Auddicé environnement », plusieurs autres habitats ont été identifiés sur la forêt de Montgé. Seuls les habitats patrimoniaux prioritaires en Ile-de-France, selon GUILBON S., 2012, sont listés ci-dessous :

- Prairie de fauche eutrophe « *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926 » cc 38.22 : parcelle 13
- Cariçaie à Laîche espacée et Véronique des montagnes « *Veronico montanae* - *Rumicetum sanguinei* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006 » cc 54.112 : parcelle 29

### **Faune :**

Les Inventaires naturalistes (In Situ – faune & flore & CEFE) de décembre 2014, préalables à l'aménagement ont permis d'identifier les espèces faunistiques suivantes :

#### ESPECES OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL

#### **Espèces de la Directive « Oiseaux »**

- Pic mar (*Dendrocopos medius*) Protection stricte, **peu commun** en Île-de-France (LE MARECHAL et al. 2013), déterminant de ZNIEFF, à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » Parcelles 30, 31, 14, 22, 25, état de conservation favorable
- Pic noir (*Dryocopus martius*) Protection stricte, nicheur **peu commun** en Île-de-France (LE MARECHAL et al. 2013), à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », parcelles 2, 9, 8, 12, 26 état de conservation favorable
- Milan noir (*Milvus migrans*) Protection stricte, nicheur **très rare** en Île-de-France, menacé (LE MARECHAL et al. 2013), déterminant de ZNIEFF, à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », état de conservation favorable

#### **Espèce « en danger » en Île-de-France**

- Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) Protection stricte, **peu commun** en Île-de-France, « **en danger** » (LE MARECHAL et al. 2013). Espèce indicatrice du SRCE île-de-France (SIBLET & SORDELLO, 2011), état de conservation mauvais

#### **Espèces « quasi-menacées » en Île-de-France**

- Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) Protection stricte, « **quasi-menacé** » en Île-de-France (LE MARECHAL et al. 2013). Parcelles 33 et 1, état de conservation défavorable
- Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) Protection stricte, « **quasi-menacé** » en Île-de-France (LE MARECHAL et al. 2013) (parcelle 29) état de conservation défavorable

#### **Espèces « peu communes » en Île-de-France**

- Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*) Protection stricte, **peu commun** en Île-de-France (LE MARECHAL et al. 2013). Parcelles 1, 4, état de conservation favorable
- Mésange huppée (*Parus cristatus*) Protection stricte, **peu commune** en Île-de-France (LE MARECHAL et al. 2013). Parcelle 4, état de conservation favorable

#### AMPHIBIENS

- Salamandre tachetée (LC)
- Triton crêté (LC)
- Triton palmé (LC)
- Triton ponctué (LC)

- Crapaud commun (LC)
- Grenouille (LC)
- Grenouille verte « de Roesel » (NT)

Légende : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, 1- : Réseau insuffisant (mauvais état de connaissance de l'espèce/habitat /espèce trop marginale (à rechercher)

### **Flore :**

L'étude flore-habitat du 20/12/2017 par « Auddicé environnement » met en évidence plusieurs autres espèces floristiques. Seules 6 de ces espèces relevées sont considérées comme « espèces prioritaires » en Île-de-France (GUILBON S., 2012). Deux d'entre elles sont déjà déterminantes ZNIEFF (le Maianthème à deux feuilles (Maianthemum bifolium) et la Luzule des bois (Luzula sylvatica) et ne seront plus listées ci-dessous.

- le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*), parcelle 30. La seule station localisée en forêt de Montgé apparaît très fragile, elle est localisée dans un habitat qui ne correspond pas à son optimum écologique. Il est possible qu'elle soit arrivée sur site avec les plants de châtaignier. Dès lors, son maintien à moyen terme apparaît peu probable en raison de son isolement.
- la Laïche allongée (*Carex elongata*), parcelles 31 et 4. Sur le site de Montgé, l'espèce est uniquement cantonnée à deux mares distantes de plus de 4 km et donc non connectées. La station du Bois de Saint-Soupplets est étendue en superficie, avec de nombreux touradons, et est localisée dans un habitat correspond à ses exigences écologiques (stade à Saule cendré de l'Aulnaie marécageuse). Sous réserve d'une bonne préservation de l'alimentation hydraulique de cet habitat, elle n'est pas menacée. La seconde station est installée au niveau de la mare récemment restaurée du Bois de l'Homme Mort. Elle est également assez étendue, mais son maintien dans le temps sera à surveiller, la mare étant en cours de recolonisation et les groupements végétaux n'étant pas encore stabilisés. Des suivis réguliers des stations connues permettraient de s'assurer de la bonne santé et viabilité de l'espèce. Aucune action spécifique de restauration ou de gestion n'est nécessaire dans l'immédiat, au vu du bon état de conservation des stations présentes.
- la Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*) parcelle 29, À l'échelle de la Forêt de Montgé-en-Goële, l'espèce n'a été identifiée que sur une station de quelques m<sup>2</sup>, localisée près d'une mare en limite Nord du Bois de la Grange.
- l'Orchis à deux feuilles (*Platanthera bifolia*). Parcelles 26, 29.

## **2.2. Type 6 : valeurs culturelles**

- Les tranchées de la Grande Guerre

Après la consultation des parties prenante, l'Office de Tourisme du Pays de Meaux a signalé la présence de tranchées de la guerre 14/18 sur St Soupplets : localisées en bordure de la clôture Knauf sur une partie de la parcelle 101.

Une visite a été effectuée avec l'office du tourisme du pays de Meaux, un représentant du Musée 14/18 de Villeroy [ICI](#) et un représentant du Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux (plus grand musée d'Europe 14/18) pour connaître l'état de ces tranchées. Ces tranchées étant en très bon état de conservation, il a été convenu de les mettre en valeur.

En septembre 2021, ont été réalisés une réouverture du chemin du Tacot, un broyage de l'accès à la zone des tranchées et un nettoyage de certaines tranchées, pour permettre des animations dès fin mars 2022 avec le concours du Musée 14/18 de Villeroy.

Les mesures de gestion qui seront mises en place viseront à interdire ou limiter fortement l'accès à cette zone aux engins forestier, afin de ne pas endommager le site.

- Le Signal de Montgé parcelle 20 [ICI](#)

Il s'agit d'une tour de 16.5m de hauteur, construite au point culminant de la forêt (200 mètres) en 1901 par le service géographique de l'armée française. Utilisé pour effectuer des relevés de précision pour l'élaboration de

cartes d'état-major, le Signal de Montgé est entretenu régulièrement afin de le conserver le plus longtemps possible dans son état d'origine.

En juillet 2021, l'AEV a procédé à la réfection de la ceinture métal du Signal.

Les mesures de gestion qui seront mises en place viseront à interdire ou limiter fortement l'accès à cette zone aux engins forestier, d'obliger le câblage directionnel lors des exploitations sur ce secteur afin de ne pas endommager le Signal.

### 3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. La forêt de Montgé n'a pas de rôle de protection et n'est pas situé sur un périmètre de captage des eaux. Il n'y a donc pas d'HVC de types 4 et 5.

#### 3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (201 ha)

Plusieurs espèces et habitats ont été identifiés en forêt de Montgé sur différents inventaires, d'où le classement en enjeux écologique moyen. Seules les espèces dont la présence est confirmée par les études récentes et signalées comme étant prioritaires en Ile-de-France du fait de leurs statuts vulnérables ou en danger seront retenues comme HVC et bénéficieront d'un suivi particulier. Néanmoins, la gestion sylvicole irrégulière mise en place pour maintenir un couvert forestier continu avec des travaux sylvicoles hors période de reproduction et l'entretien de certaines lisières et mares (mare bois du conseil loups et mare tondue) ainsi que le maintien des arbres habitats permettent de préserver des habitats favorables à de nombreuses espèces.

##### **Habitats :**

- **1 – HVC 1-3 ZNIEFF 1 : Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais**

Description générale de l'habitat :

Il s'agit de boisements des dépressions marécageuses d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), généralement sous forme de taillis, plus rarement de futaie basse. La strate herbacée est riche en espèces des mégaphorbiaies, roselières et cariçaies. Les fougères peuvent également être abondantes dans ce groupement, de même que les bryophytes.

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site : parcelle 29 sur 0.52 ha

L'aulnaie marécageuse a été identifiée en 2 endroits du site. La première zone correspond au stade arbustif à Saule cendré de l'Alnion glutinosae, implanté au niveau d'une mare dans le Bois de Saint-Souplets, sur colluvions polygéniques en bas de pente. On y relève le Saule cendré, la Bourdaine, quelques jeunes Aulnes glutineux, ainsi que divers héliophytes dont la Laïche allongée (*Carex elongata*), protégée en Île-de-France, la Laïche des rives, l'Iris jaune, la Lysimaque commune...

La seconde zone est localisée au niveau du Bois de la Grange, sur un substrat gorgé d'eau à la jonction entre les sables de Fontainebleau et les argiles vertes. Elle se présente sous la forme d'une futaie basse d'Aulne glutineux, avec le Noisetier et le Sorbier des oiseleurs en strate arbustive. La strate herbacée est extrêmement pauvre et quasi exclusivement occupée par la Ronce. En revanche, on note une strate muscinale relativement bien développée et diversifiée, avec *Rhizomnium punctatum*, *Chiloscyphus polyanthos*, *Kindbergia praelonga*, *Brachytecium rivulare*, *Plagionium undulatum* et *Pellia epiphylla*.

Etat de conservation :

- L'aulnaie marécageuse de la mare du Bois de Saint : moyen
- l'aulnaie du Bois de la Grange : mauvais

Dynamique évolutive / Menaces sur le site :

L'habitat peut être menacé par la transformation en peupleraies. Les travaux hydrauliques modifiant le régime d'alimentation en eau peuvent également entraîner ou accélérer l'évolution vers une forêt à bois durs. La régénération de cet habitat peut être conditionnée en partie par la déprise agricole des prairies les plus humides et l'abandon d'anciennes plantations de peupliers.

- **2 – HVC 1-3 : Prairie de fauche eutrophe « Arrhenatherion elatioris Koch 1926 »**

Description générale de l'habitat :

Il s'agit de prairies denses, hautes et plus ou moins diversifiées en fonction de la trophie du milieu : très diversifiées en contexte mésotrophe, s'appauvrissant en contexte eutrophe. La strate supérieure est dominée par des poacées vivaces en mélange avec des grandes dicotylédones (Apiacées, Astéracées...). Quant aux strates inférieures, celles-ci sont dominées par des dicotylédones basses.

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site : parcelle 13 : 0,92 ha

La zone identifiée en tant que prairie de fauche se situe le long de la RD41E, au niveau de sa jonction avec la RD41. Il s'agit d'une parcelle plantée d'un verger, dont la strate herbacée fait l'objet d'une fauche annuelle. Cette prairie, de par sa localisation en lisière forestière, présente un cortège floristique assez peu caractéristique et on note la présence de plusieurs espèces typiquement forestières (Laîche des bois, Épiaire des bois, Benoîte commune, Brachypode des bois...) aux côtés des espèces prairiales eutrophes (Dactyle aggloméré, Patience à feuilles obtuses, Pâturin commun...).

État de conservation :

L'état de conservation de la prairie de fauche présente sous le verger est mauvais. Celle-ci est en effet nettement eutrophe et son cortège floristique peu caractéristique, avec une forte prépondérance d'espèces forestières.

Dynamique évolutive / Menaces sur le site :

L'habitat risque une certaine rudéralisation si la gestion pratiquée n'est pas adaptée (dates, fréquences, matériels, fertilisation, semis...).

La prairie de fauche eutrophe présente en sous-strate du verger est occasionnellement fauchée. Elle ne semble pas menacée. Toutefois, la fauche pratiquée ne semble pas suffisante pour contenir le développement de la ronce.

- **3 – HVC 1-3 : Cariçaie à Laîche espacée et Véronique des montagnes « Veronico montanae - Rumicetum sanguinei »**

Description générale de l'habitat :

Il s'agit de formations herbacées hautes, souvent denses, dominées par la Laîche espacée (*Carex remota*), accompagnée de petites espèces à cycle de vie assez court et à feuilles plus ou moins rondes (*Stellaria nemorum*, *Veronica montana*, *Lysimachia nemorum*...).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site : parcelle 29 : 0,01 ha

Cet habitat a été identifié à proximité d'une mare en limite Nord du Bois de la Grange. Il se présente sous la forme d'une cariçaie à Laîche espacée, très dominante, comportant également la Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*) et la Véronique des montagnes (*Veronica montana*).

État de conservation

La cariçaie à Laîche espacée et Véronique des montagnes identifiée en forêt de Montgé présente une structure en adéquation avec sa définition optimale. Sa diversité floristique est toutefois faible et les espèces compagnes habituellement rencontrées (*Stellaire des fanges*, *Stellaire des bois*, *Gaillet des marais*...) n'ont pas été identifiées. Son état de conservation est donc qualifié de moyen.

Dynamique évolutive / Menaces sur le site

Évolution liée à la gestion : l'habitat peut être menacé par la transformation en peupleraies et la dynamique naturelle de fermeture du milieu. Les travaux modifiant le régime hydraulique peuvent également entraîner ou accélérer l'évolution.

La cariçaie à Laïche espacée et Véronique des montagnes identifiée en forêt de Montgé est très isolée, dans un secteur peu accessible du massif. Elle semble stable et non menacée. Toutefois, elle est proche de la lisière et par conséquent des parcelles cultivées voisines. Le maintien d'une lisière en bon état, permettant d'isoler l'habitat de l'influence des traitements appliqués sur les parcelles cultivées, est nécessaire.

#### **Faune :**

Toutes les espèces faunistiques déterminantes ZNIEFF n'ont pas été identifiées dans les inventaires récents préalables à l'aménagement, leurs localisations ne sont donc pas connues, et elles ne seront pas retenues comme HVC. Néanmoins, la plupart étant des espèces forestières, la gestion en futaie irrégulière mise en place permet de maintenir un couvert forestier et d'avoir une répartition de gros bois propice à leur survie et à leur reproduction. De plus, les arbres habitats sont maintenus en forêt.

#### **Flore :**

Toutes les espèces floristiques déterminantes ZNIEFF n'ont pas été identifiées dans les inventaires récents préalables à l'aménagement, leurs localisations ne sont donc pas connues, et elles ne seront pas retenues comme HVC.

Certaines espèces identifiées et prioritaires en Ile-de-France (la Laïche allongée (*Carex elongata*), la Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*)) se situent dans les habitats déjà retenus comme HVC. Leurs habitats étant déjà préservés, il est considéré que ces espèces le sont aussi et ne nécessitent pas prioritairement un suivi plus approfondi.

- **4 – HVC 1-3 ZNIEFF 1 : la Luzula des bois (*Luzula sylvatica*)**

À l'échelle de la forêt de Montgé-en-Goële, l'espèce est assez bien représentée, quasi-exclusivement au sein de son habitat préférentiel, avec plusieurs stations dans le Bois de Montgé principalement, représentant des effectifs significatifs.

L'espèce n'est donc pas menacée sur le long terme hormis par d'éventuelles coupes forestières à proximité. Des suivis réguliers des stations connues permettraient de s'assurer de la bonne santé et viabilité de l'espèce au sein du massif. Aucune action de restauration n'est à mettre en œuvre dans l'immédiat, compte-tenu du bon état des stations identifiées.

Localisé en parcelles : 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29.

- **5 – HVC 1-3 ZNIEFF 1 : le Maïanthème à deux feuilles (Petit muguet à deux feuilles) (*Maianthemum bifolium*)**

En 2017, le Maïanthème a été identifié dans la hêtraie-chênaie acidiphile subatlantique et dans les faciès à Châtaignier de la Chênaie acidiphile à Chêne sessile, sur la partie supérieure de la butte. Les stations occupent des habitats correspondant aux exigences écologiques de l'espèce.

Des suivis réguliers des stations connues permettraient de s'assurer de la bonne santé et de la viabilité de l'espèce au sein du massif. A l'heure actuelle, aucune action spécifique relative à cette espèce n'est nécessaire, au vu du bon état de conservation des stations présentes.

Localisation en parcelles 28, 25, 27 : l'espèce a été observée en sept stations dispersées au sein de ces habitats avec des populations stables. Six des sept stations se trouvent à proximité du lieu-dit « le Moulin de Cuisy Ruines » et une au milieu du boisement, à proximité de la Tour de Télécommunications.

- **6 – HVC 1-3 : l'Orchis à deux feuilles (*Platanthera bifolia*)**

La Platanthère à deux feuilles est représentée au sein du massif forestier de Montgé-en-Goële en cinq stations dans des effectifs limités, mais dans des conditions écologiques favorables.

Elle n'est pas menacée, de par son amplitude écologique. Des suivis réguliers des stations connues permettraient de s'assurer de la bonne santé et de la viabilité de l'espèce au sein du massif. Aucune action de restauration n'est nécessaire dans l'immédiat au niveau des stations identifiées en 2017, compte-tenu de leur bon état de conservation.

Il est à noter que les orchidées, de par leur caractère esthétique, peuvent attirer l'œil et subir une cueillette inappropriée par des promeneurs non avertis. Néanmoins, les stations identifiées ne sont pas localisées en bordure de chemin et sont donc globalement peu sensibles à ce risque.

Parcelles 26, 29 : une station localisée au sein du Bois de Saint-Souplets et quatre autres stations localisées à l'Est de la zone d'étude.

### **3.2. Type 6 : valeurs culturelles**

- **7 – HVC 6 : Tranchées de la guerre 14/18 sur St Souplets**

Localisées en bordure de la clôture Knauf sur une partie de la parcelle 101.

Les mesures de gestion qui seront mises en place viseront à interdire ou à limiter fortement l'accès de cette zone aux engins forestiers, afin de ne pas endommager le site.

- **8 – HVC 6 : Signal de Montgé**

Localisé en parcelle 20

Les mesures de gestion qui seront mises en place viseront à interdire ou à limiter fortement l'accès de cette zone aux engins forestiers, d'obliger le câblage directionnel lors des exploitations sur ce secteur afin de ne pas endommager le Signal.

### **3.3. Synthèse des HVC**

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
<b>Habitat</b>								
<b>1 – HVC 1-3 ZNIEFF 1 :</b> Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	29	0,52	La strate herbacée est extrêmement pauvre et quasi exclusivement occupée par la Ronce. En revanche, on note une strate muscinale relativement bien développée et diversifiée	Transformation en peupleraies	Veiller à ce qu'il n'y ait pas une forte régénération du peuplier	État visuel de l'habitat	À chaque révision de l'aménagement	Maintenir l'habitat
<b>2 – HVC 1-3 :</b> Prairie de fauche eutrophe « Arrhenatherion elatioris Koch 1926 »	13	0,92	La prairie de fauche présente sous le verger est en effet nettement eutrophe et son cortège floristique peu caractéristique, avec une forte prépondérance d'espèces forestières.	L'habitat risque une certaine rudéralisation si la gestion pratiquée n'est pas adaptée (dates, fréquences, matériels, fertilisation, semis...).	Fauchage tardif avec exportation	Surface fauchée	Annuel	Maintenir l'habitat
<b>3 – HVC 1-3 :</b> Cariçaie à Laïche espacée et Véronique des montagnes « Veronico montanae - Rumicetum sanguinei »	29	0,01	Diversité floristique faible et les espèces compagnes habituellement rencontrées n'ont pas été identifiées	L'habitat peut être menacé par la transformation en peupleraies et la dynamique naturelle de fermeture du milieu	Délimiter la zone	Surface délimitée	Annuel	Maintenir l'habitat
<b>Flore</b>								
<b>4 – HVC 1-3 znieff 1 :</b> la Luzula des bois (Luzula sylvatica)	13, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27,		Présence significative	Dégradation lors d'une coupe forestière à proximité	Aucune action de restauration n'est à mettre en œuvre dans l'immédiat,	Vérifier la bonne santé et viabilité de l'espèce au	A chaque passage en coupe des parcelles	Maintenir de l'espèce

	29				compte-tenu du bon état des stations identifiées	sein du massif	concernées	
<b>5 – HVC 1-3 ZNIEFF 1 :</b> le Maianthème à deux feuilles (Petit muguet à deux feuilles) (Maianthemum bifolium)	28, 25, 27		Les stations occupent des habitats correspondant aux exigences écologiques de l'espèce.	Dégradation lors d'une coupe forestière à proximité	Aucune action spécifique relative à cette espèce n'est nécessaire, au vu du bon état de conservation des stations présentes	Vérifier la bonne santé et viabilité de l'espèce au sein du massif	A chaque passage en coupe des parcelles concernées	Maintenir de l'espèce
<b>6 – HVC 1-3 : l'Orchis à deux feuilles (Platanthera bifolia)</b>	26, 29		Bon état de conservation	une cueillette inappropriée par des promeneurs non avertis.	Aucune action spécifique relative à cette espèce n'est nécessaire	Vérifier la bonne santé et viabilité de l'espèce au sein du massif	A chaque passage en coupe des parcelles concernées	Maintenir de l'espèce
HVC 6								
<b>MONTGE-HVC6-01</b> Tranchées guerre 14/18	101	5 Ha environ	Bon état de conservation	Dégradation lors d'une coupe forestière à proximité	Limiter fortement l'accès de cette zone aux engins forestiers, afin de ne pas endommager le site.	État visuel de la zone après chaque passage en coupe	A chaque passage en coupe de la parcelle	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite
<b>MONTGE-HVC6-02</b> Signal de Montgé	20		Bon état de conservation	Dégradation lors d'une coupe forestière à proximité	Limiter fortement l'accès de cette zone aux engins forestiers, d'obliger le câblage directionnel lors des exploitations sur ce secteur afin de ne pas endommager le Signal	État visuel de la zone après chaque passage en coupe	A chaque passage en coupe de la parcelle	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite

## 4. Autres éléments

### 4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

### 4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de MONTGE et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

### 4.3. Réseau de conservation

#### Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	13.56 ha (soit 2,57%)
Îlot de vieillissement	24.92 ha (soit 4,73%)
Milieus associés (Verger et Parc de St Thibault)	6.34 ha (soit 1,20%)
Mares	1.06ha (soit 0,20%)
Autre milieu	
TOTAL	

### 4.4. Espèces invasives

- 50 m<sup>2</sup> de renouée du Japon sont broyées annuellement parcelle 13.
- Pour les zones de Lauriers en parcelles 100, 19 et 20 : sont opérés un dessouchage et une évacuation au fur et à mesure de l'ouverture des cloisonnements
- Une zone de raisin d'Amérique d'environ 1500 m<sup>2</sup> est identifiée sur le talus en bordure de la voirie forestière des fonds de Goële.